

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2016

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
KALUZNY S, DAMANDE JC, BROUCK G., MICHEL B., GUILLIER J
absents excusés ANDRIEU JL BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., EL GHAZI B.,
:

Délibérations

- Ⓢ **APPROBATION de la convention de mutualisation des dépenses du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).**
- Ⓢ **APPROBATION de la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le département et le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).**
- Ⓢ **DM1 sur le budget communal : régularisation de cession d'immobilisation.**
- Ⓢ **DEMANDE de subvention au titre des Fonds d'Équipements Rural (F.E.R.)**
Un projet d'aménagement de trottoirs, rue de la Mairie, dont le coût prévisionnel s'élève à 122 388 € TTC est adopté et il est sollicité à ce titre une subvention F.E.R.
- Ⓢ **AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable**
- Ⓢ **FIXATION des tarifs de cantine garderie et d'étude pour l'année scolaire 2016-2017**
Les tarifs ne sont pas augmentés et restent donc inchangés.
Cantine : 4.10 € Euros le repas
Garderie : 2.10 € Euros l'heure
Étude forfait 1 : 2.65 € Euros
Étude forfait 2 : 3.15 € Euros
Étude forfait 3 : 4.20 € Euros
- Ⓢ **CONTRAT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LA RUE DE LA MAIRIE**
Le Conseil Municipal retient l'offre du bureau d'étude PRELY afin d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- Ⓢ **APPROBATION de la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Beauchery-Saint-Martin**
- Ⓢ **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**
A l'issue de la réussite d'un agent au concours d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, il est décidé de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2015.

Informations :

- ✓ Organisation du 14 juillet.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 27 juin 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 27 juin 2016

Le Maire,